



Département du JURA
Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 07 septembre 2022

Présents : Mr Cédric IVANES, Mr Nicolas TONNELIER, Mr Hervé BOLE, Mme Ghislaine JUY, Mme Aurélie MAITRE, Mr Sébastien JOUILLEROT, MR Moïse POLYDAMAS, Mr Sébastien PILLOT, Mme Françoise GILLET, Mme Emilie ROTH DIT BETTONI
Mr Gilles LAVRY

Secrétaire de Séance : JUY Ghislaine

Début de la séance : 19h04.

✚ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 JUIN 2022

Approbation à l'unanimité.

✚ DELIBERATION 043-2022 : ANNULATION DE LA DELIBERATION 036-2022

Mr le Maire expose que la délibération n°036-2022 concernant la servitude de passage de la parcelle ZI 352 a été rejetée par la préfecture, car cela avait été rajouté à l'ordre du jour, ce qui rend la délibération nulle. La délibération doit être annulée.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

✚ DELIBERATION 044-2022 : CONVENTION DE SERVITUDE PARCELLE ZI 352

Mr le Maire expose la signature de la convention de servitude de passage demandée par les propriétaires de la parcelle ZI 352 (maison en construction à côté de la table d'Isa). En effet la commune possède sur ce terrain un « tampon d'eau » et il semble nécessaire de signer une servitude de passage afin que la mairie puisse accéder à ce tampon si cela est nécessaire (travaux).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer la convention.

✚ DELIBERATION 045-2022 : ANNULATION DE LA DELIBERATION 037-2022

Mr le Maire expose que la délibération n°037-2022 concernant l'achat du terrain ZP 1 qui appartient à Mme GRAND PERRIN Odile, prise lors du dernier conseil doit être annulée, la parcelle a été divisée en 3 parties, et celle que souhaite rachetée la mairie se nomme désormais parcelle ZP 28. La délibération doit être annulée et reprise avec le bon numéro de parcelle.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.



Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

DELIBERATION 046-2022 : ACHAT DU TERRAIN IMPASSE SUR LE MOULIN

Mr le Maire expose le dossier d'achat de la parcelle ZP28 appartenant à Mme GRAND PERRIN Odile, (anciennement parcelle ZP1 divisée en trois parcelles) afin de pouvoir créer une place de retournement pour le camion poubelle. Le reste du terrain acheté pourra également être exploité plus tard. Il y a 10 ares pour un total de 35 000 euros. Mr le Maire demande au conseil municipal une délibération afin de pouvoir signer l'acte chez le notaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat de ce terrain et autorise Mr le Maire à effectuer tous les actes nécessaires pour la conclusion de l'acte de vente.

DELIBERATION 047-2022 : TAXE D'AMENAGEMENT 2023

Mr le Maire expose que le changement de la taxe d'aménagement pour l'année 2023 doit être voté avant le 1^{er} octobre 2022. La taxe d'aménagement est actuellement de 1%, et Mr le Maire propose de la passer à 2% pour l'année 2023. Pour rappel, les 100 premiers mètres carrés sont exonérés à 50 %.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

DELIBERATION 048-2022 : TAXE FONCIERE 2023

Mr le Maire expose que la taxe foncière 2023 doit être votée avant le 1^{er} octobre 2022 pour l'année 2023. Mr le Maire propose de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière, qui est de 37.54% pour le foncier bâti et de 24.94% pour le foncier non-bâti.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

DELIBERATION 049-2022 : LOGICIEL GESCIME CIMETIERE

Mr le Maire expose un devis du logiciel GESCIME : logiciel afin de référencier le cimetière d'Ougney qui n'est pas mis à jour depuis 2014. Le cimetière compte 146 concessions. Une cartographie du cimetière sera refaite, ainsi que toute la partie administrative des tombes (tombes à l'abandon, concessions mises à jour...). Le cout du logiciel est de 5 406 euros, avec un supplément de 938 euros pour la saisie manuelle des informations et 300 pour l'import des photos. La maintenance est de 234 euros par an. Mr le Maire expose que c'est un logiciel couteux mais qui sera rentabilisé à long terme par la reprise des tombes à l'abandon et la mise à jour des concessions non payées depuis des années.

Approuver à l'unanimité par le conseil municipal

DELIBERATION 050-2022 : LOGICIEL NUMERIZE

Mr le Maire expose un devis pour la numérisation des registres d'Etat Civil : les livres sont manipulés fréquemment et photocopiés de manières répétées : cela les fragilises alors qu'ils doivent être conservés par la Mairie sans limite de durée. La numérisation des actes permettrait de ne plus avoir à manipuler ces livres de manières constantes. Le montant sera d'environ 2760 euros : le devis est basé sur 1000 actes d'état civil, et sera ajusté selon le nombre exacte d'acte.

Approuver à l'unanimité par le conseil municipal.



Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

DELIBERATION 051-2022 : PASSAGE A LA M57

Mr le Maire expose la demande de la trésorerie de Dole d'effectuer le passage au nouveau plan comptable appelé « M57 » pour 2023. Le passage à ce nouveau plan comptable sera obligatoire à partir de 2024 mais la commune d'Ougney a la possibilité d'effectuer le changement l'année prochaine.

Approuver à l'unanimité par le conseil municipal.

DELIBERATION 052-2022 : DEVIS FEUX DE SIGNALISATION

Mr le Maire expose le devis final des feux de signalisation pour la rue principale, validé par le département. Il y aura deux feux, dans le centre de la grande rue, ainsi que deux panneaux lumineux qui sont rajoutés pour prévenir de la présence des feux. Le devis s'élève donc à 42 033.12 euros pour les feux de signalisation avec un supplément de 8 844 euros pour la pose et la fourniture des panneaux lumineux. Mr le Maire demande également au conseil l'autorisation de faire les demandes de subvention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir les subventions.

DELIBERATION 053-2022 : PROPOSITION RACHAT DU RESTAURANT

Mr le Maire expose l'estimation du restaurant La table d'Isa de 140 000/ 150 000 euros faite par un professionnel. Mme LAZERAT, propriétaire du restaurant en souhaite 200 000 euros. Il faut également acheter en supplément la licence, le prix de vente avoisine 10 000 euros. Mr le Maire propose de faire une proposition de rachat 145 000 euros valable uniquement si la licence est vendue à 5000 euros maximum.

Après un débat animé, le conseil municipal approuve avec 10 pour et 1 abstention la proposition à 145 000 euros avec l'obtention de la licence pour 5 000 euros.

DELIBERATION 054-2022 : RESTITUTION CAUTION LOGEMENT 12 GRANDE RUE.

Mr le Maire expose que le locataire du logement au 12 grande rue a quitté le logement fin août, l'appartement a été reloué depuis. À la suite de l'état des lieux sortant, il a été relevé qu'il manque un BIP pour le garage, un abattant de WC cassé et l'autre dans un état lamentable, le logement est non nettoyé. Le conseil a décidé de retenir sur la caution de 550 euros les sommes de 150 euros pour ménage non fait ainsi que 23.90 euros pour le bip et 41.81 pour les abattants des WC pour un total de 214.90 euros. Sur ce fait, Mr le Maire décide ne de démarrer le bail du nouveau locataire qu'à partir du 1^{er} octobre 2022, étant donné que le nouveau locataire refait le logement (ménage, peintures, papiers-peints...).

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal qui décide de restituer 335.10 euros de caution.

Suspension de séance 20h17

Reprise 20h23

Mairie 8 Rue de L'Ecole 39350 OUGNEY – Tél. : 03.84.81.08.41 – Mail : mairie.ougney@orange.fr



Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Rue des jardins : problème de voitures qui roulent vite, la solution envisagée serait éventuellement de poser une haie pour limiter la visibilité lointaine des voitures et les faire ralentir, un plateau a été étudié également. La Mairie est en attente de plus de précisions par le département.
- ✚ Projet parcelle ZP 28 : un devis pour place de contournement sera fait quand la signature aura été validée chez le notaire. Une demande a été reçue par une coach pour occuper l'éventuel bâtiment qui sera fait sur cette parcelle afin de faire un foyer d'accueil de jour (personne âgées, en situation de handicap ...) Elle souhaiterait néanmoins que la commune s'engage à lui vendre le bâtiment à long terme. Le projet de maison d'accueil est une bonne idée pour la vie de la commune, des devis vont être demandés à des architectes.
- ✚ Fossé rue des jardins : l'AF ne prend pas en charge le nettoyage du fossé car le SMAMBVO estime qu'il n'y a pas de travaux à faire.
- ✚ Bruit salle des fêtes : il n'y a pas d'heure de stipuler dans le règlement de la salle des fêtes pour le bruit, des heures vont être mises dans le règlement, étant donné le nombre de plaintes reçu par la municipalité, une demande de devis pour climatiser la salle des fêtes (et mettre un sous compteur) ou un appareil (sonomètre au-delà de 105 décibels cela coupe les prises) va être fait. Devis demandé à Milleret pour climatisation.
- ✚ Arrêté City Stade : un arrêté va être pris par le Maire concernant l'utilisation du City Stade, un nouveau panneau est également mis à place pour rappeler les règles du City Stade.
 - ✚ Le Devis de 4 958 euros pour la clôture du city stade a été validé
 - ✚ Spectacle fin d'année : il sera fait le 11 décembre
- ✚ Nettoyons la nature et la salle des fêtes : samedi 24 septembre à 10h00 jusqu'à 12h00, la commune offre les sandwiches et les boissons
- ✚ Demande administrée : Assainissement : la taxe d'assainissement est payée chaque année alors que travaux ne sont toujours pas fait, sur la demande des administrées Jura nord a été contacté : à partir du moment où les études ont été faites, la taxe est due. Une réunion publique va être organisée par Mr PICHON, responsable assainissement à la CCJN et Régis CHOPIN vice-président Jura nord et responsable de l'assainissement.
- ✚ Chasse : l'action de chasse augmente, et cela touche les chasseurs d'Ougney ; La Mairie se renseigne pour la mise en place d'un bail pour la location du bois (jamais mis en place)

Prochain conseil municipal le 05 octobre 2022.

Le Maire, Ivanes Cédric

Fin de la séance à 21h50.